

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet qu'il a adopté concernant l'extension du cimetière, prévue en prolongement du cimetière actuel, sur un terrain voisin dont la nature des sols est identique, et qui figure en N° 5 sur la liste des emplacements réservés au P.O.S.

Les acquisitions des différentes parcelles concernées, d'une superficie totale de 51 a 25 ca, sont réalisées ou en cours de réalisation.

Il s'agit des parcelles suivantes :

- section A 3 - lieudit "Champs François" :

. parcelles A 872)	4 a 47 ca
A 874)	
A 873 :	2 a 40 ca
A 863 :	1 a 56 ca
A 862 :	3 a 52 ca
A 1009 :	1 a 56 ca
A 1010 :	84 ca
	<hr/>
	14 a 35 ca

- Section A 3 - lieudit "Au Jard" :

. parcelles A 876 :	4 a 70 ca
A 877 :	3 a 70 ca
A 878 :	5 a 40 ca
A 879 :	2 a 53 ca
A 880 :	4 a 97 ca
A 896 :	4 a 30 ca
A 897 :	4 a 30 ca
A 898 :	7 a
	<hr/>
	36 a 90 ca

Monsieur le Maire rappelle que le service "Etat Civil" délivre ou renouvelle une dizaine de concessions par an, alors que le nombre d'emplacements restant disponibles n'est guère supérieur à ce chiffre, ce qui conduira inévitablement à la saturation du cimetière à brève échéance.

A titre indicatif, le nombre des décès a été pour les 5 dernières années :

- en 1977 : 20
- en 1978 : 18
- en 1979 : 14
- en 1980 : 19
- en 1981 : 12

L'augmentation de la population (1 582 h. au recensement de 1975, 5 376 au recensement de 1982, 10 000 h à l'achèvement des programmes en cours) entraînera inévitablement une augmentation du nombre de décès, qui justifie à elle seule la réalisation du présent projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir faire établir par un géologue un rapport sur la nature du terrain,
- s'engage à payer les vacation du dit géologue,
- demande la mise à enquête comodo et incomodo du projet d'agrandissement du cimetière.